



CAHIER DES CHARGES

ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LE CADRE DU PROJET « CARTE BLANCHE » SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PAYSAGERS SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET

La présente consultation concerne le volet sensibilisation du projet « *Carte blanche* » qui porte sur les changements climatiques et paysagers sur le territoire du Parc national des Pyrénées. Elle bénéficie d'un financement de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie au titre du projet « *Carte blanche, changements paysagers et climatiques* ».

Le projet « *Carte blanche* » est un projet de collecte de mémoire orale qui vise à contribuer à une meilleure prise de conscience des enjeux climatiques pour les habitants.

Il a pour vocation de recueillir le ressenti des habitants sur les évolutions paysagères et climatiques et d'utiliser ces témoignages comme vecteur de sensibilisation via une valorisation artistique. En effet, le changement climatique étant un sujet très anxiogène, il peut conduire à une paralysie de l'action. Il faut donc adopter d'autres approches de sensibilisation pour toucher le grand public.

L'opération, faisant l'objet du présent cahier des charges, se propose d'aborder cette thématique en utilisant le côté sensible, la corde émotionnelle de chaque citoyen pour permettre une prise de conscience et un passage à l'action. L'objectif est de mettre les habitants au même niveau d'information en évitant les approximations (*exemple : confusion entre la météorologie et le climat*) et les préjugés. Cela doit faciliter l'acceptation de mesures d'adaptation au changement climatique dans les prochaines années et permettre une gouvernance des actions plus partagée.

Le périmètre de ce projet est circonscrit à trois vallées du Parc national des Pyrénées : le Val d'Azun, la vallée de Luz Saint Sauveur - Gavarnie et la vallée de Cauterets. Cinq sous-secteurs de collecte seront envisagés en fonction de la géographie des vallées : bassin de Luz-Saint-Sauveur, Barèges, Gavarnie-Gèdre, Cauterets et Arrens - Marsous avec un focus sur les sites classés au titre des paysages : Gavarnie - Gèdre, Cauterets, Neouvielle – Bastan

Le projet vise plusieurs objectifs :

- sensibiliser aux changements paysagers et climatiques,
- toucher des personnes n'étant pas déjà sensibilisées ou sensibles à ces thématiques en allant à leur rencontre et en leur proposant une approche différente et faisant appel à leur sensibilité,
- apporter des connaissances sur les paysages et les changements climatiques,
- créer des temps et des lieux de sociabilités autour d'un sujet d'actualité nous concernant tous,
- produire une animation sociale et pédagogique invitant à la participation des habitants,
- valoriser la création, la culture locale et ses patrimoines et la culture artistique,
- recréer du lien entre habitants des vallées,
- valoriser l'impact de certaines professions sur la dimension culturelle du paysage,
- créer du lien intergénérationnel,
- faire circuler la parole par des médias artistiques innovants.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE

La consultation porte sur deux lots distincts ainsi détaillés :

Lot 1 (tranche ferme) :

Prestations artistique – préparation, écriture et création d'une forme théâtrale à partir du matériel collecté.

L'objectif de cette prestation est de sensibiliser les habitants des secteurs du Parc national des Pyrénées pré-identifiés aux conséquences observables ou envisagés des changements climatiques et paysagers. Le prestataire utilisera des cartes postales représentant des paysages des vallées comme vecteur pour recueillir la perception du grand public. Ces cartes postales ont pour vocation d'être massivement diffusées pour être commentées par écrit par les habitants. Elles doivent permettre de recueillir leur perception des changements vécus et observés. Le prestataire devra s'appuyer sur ces témoignages et sur le travail de collecte de mémoire orale réalisé en parallèle par un ethnologue pour créer un vecteur artistique de sensibilisation.

Les étapes de réalisation sont détaillées ainsi :

Phase 1 :

- Diffusion de cartes postales (*anciennes, actuelles, projections futures en lien avec le changement climatique*) préalablement réalisées par le Parc et ses partenaires. Les cartes postales seront diffusées en tant que média d'écriture et de collectes de paroles des habitants,
- Interventions artistiques des « *boîtes à paysage* » ou « *boîtes furtives* » pour déposer et diffuser les cartes postales. Les interventions auront lieu dans cinq villages au moins dans des lieux divers (*exemple : EHPAD, festivals, marchés*). Les interventions pourront prendre la forme de lectures de textes courts pour inciter à écrire, d'animations visuelles et sonores,

Phase 2 :

- Restitution publique du collectage de cartes postales et des entretiens par une création « *carte blanche* » par les compagnies retenues dans les communes. Sous forme de criées originales, musicales, dansées, chantées, lecture de textes tirés des ateliers d'écriture associatifs..., pendant six à huit mois, trois compagnies différentes prennent en charge une vallée et cinq interventions (*dont une restitution par maison de retraite par vallée*) pour transmettre les paroles des habitants des vallées voisines (*les témoignages collectés sont mélangés*). Lieux de criées envisagés : Luz Saint-Sauveur centre, Luz Ardiden, Betpouey, Bareges, Gèdre, EPHAD de Luz Saint Sauveur, Cauterets, Gavarnie, Pierrefitte, Pont d'Espagne, Arcizan, Arras-en-Lavedan, Arrens-Marsous, Aucun, Saint-Savin,

Lot 2 (tranche ferme) :

Prestation radiophonique : préparation, enregistrement et diffusion d'un travail radiophonique

Cette prestation s'inscrit dans la volonté de sensibiliser toutes les générations à la problématique des changements climatiques et paysagers. En s'appuyant sur un média culturel de diffusion large telle que la radio, elle devra susciter des échanges au sein de la jeune génération mais également intergénérationnels. Elle aura aussi pour vocation de soutenir le projet global « *Carte Blanche* » en communiquant régulièrement sur l'avancement général du projet.

Les étapes de réalisation seront les suivantes :

Phase 1 :

- Proposition d'un plan détaillé de prestations radiophoniques

Phase 2 :

- Création de rendez-vous radiophoniques mensuels pour marquer la présence et l'avancée du projet notamment les spectacles de rue.
- Ateliers radio en classe (*quatre ateliers minimum par classe*), participation de grands-parents et d'élèves, approche mémorielle et prospective : " *Raconte-moi comment c'était quand tu étais petit ?* " - " *Et toi ? Tu imagines ça comment quand tu seras grand ?* " et autres idées à développer pour susciter la prise de parole en atelier,
- Diffusion radio des éléments pour restitution sonore des ateliers,
- Série d'émissions de radio sur les changements paysagers et climatiques en direct dans les communes selon les problématiques locales principales identifiées à l'issue de la phase 1 et de l'enquête ethnographique.

ARTICLE 3 : PROPRIETE

Le Parc national des Pyrénées est propriétaire des documents sonores et visuels créés dans le cadre de ce travail, tous les droits lui étant cédés pour une durée illimitée. Les fichiers sources devront être remis au Parc national des Pyrénées.

ARTICLE 4 : PROPOSITION FINANCIERE & TECHNIQUE

La proposition devra faire état un montant détaillé correspondant aux prestations suivantes :

Lot 1 : prestation artistique,

Lot 2 : prestation radiophonique.

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Chaque poste fera l'objet d'un devis détaillé permettant d'identifier, pour chacune des prestations, le prix unitaire hors taxes et toutes taxes comprises et les détails techniques.

Une éventuelle remise commerciale sera spécifiée (*pourcentage, montant hors taxes et toutes taxes comprises*) pour chaque poste ou sur la globalité du devis.

ARTICLE 5 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les réponses aux lots 1 et 2 seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges (20%),
- références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs (10%),
- études similaires (30%),
- connaissance du territoire (10%)
- prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble (30%)

La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Des informations techniques et administratives complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Madame Eloïse DEUTSCH

Chargée de mission sensibilisation au Parc national des Pyrénées

Tél. : 05 62 54 16 96 / 06 70 37 28 89

E-mail : eloise.deutsch@pyrenees-parcnational.fr

Monsieur David PENIN
Chargé de mission culture, patrimoine bâti et paysage
Tél : 05 62 54 16 58 / 06 70 37 57 69
E-mail : david.penin@pyrenees-parcnational.fr

Parc national des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65000 TARBES

ARTICLE 7 : ENVOI DES PROPOSITIONS

Les propositions sont à adresser à :

Monsieur le Directeur
Parc national des Pyrénées
2 rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit, **avant le mardi 13 avril 2021** à 17 heures, date de réception des offres à l'adresse figurant en supra, quel que soit le mode de transmission, et doivent comporter :

1. un devis rédigé,
2. une description des prestations fournies en réponse au présent cahier des charges,
3. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
4. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
5. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
6. une liste de référence ou de référents,
7. une attestation de régularité fiscale (*DC7 ou document équivalent en cours de validité*),
8. si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée : une attestation signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée.

ARTICLE 8 : MODALITES D'EXECUTION

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Le prestataire retenu se verra proposé un bon de commande qui sera signée par Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées. Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives réglementaires. L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

Les modalités de paiement de la prestation sont les suivantes :

- 50 % maximum de la somme totale hors taxes et toutes taxes comprises à l'issue de la phase 1 et après réalisation du service fait par le donneur d'ordre sur demande du bénéficiaire de la commande publique,
- le solde (50 % de la somme totale hors taxes et toutes taxes comprises) à la fin de l'opération (fin de la phase 2) et après réalisation du service fait.

Pour les lots 1 et 2, il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande.
Pour l'ensemble des lots, la facturation de la prestation interviendra à l'ordre du :

Parc National des Pyrénées
2, rue du IV septembre
Villa Fould
Boite postale 736
65007 TARBES

Elle doit s'effectuer via le portail CHORUS PRO - <https://chorus-pro.gouv.fr>

Les informations suivantes sont indispensables :

- dénomination et adresse postale :

Parc national des Pyrénées
Villa FOULD
2, rue du IV Septembre – Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX

- données d'identification :

SIRET : 18650004700110
APE ou NAF : 9104 Z
TVA intracommunautaire : FR 79 186 500 047

- adresse e-mail :

comptabilité@pyrenees-parcnational.fr

- renseignements CHORUS PRO :

Code service : DF_SG
Code engagement : PNP

L'unité monétaire est l'€.

A Tarbes, le jeudi 18 mars 2021

© Parc national des Pyrénées
www.pyrenees-parcnational.fr